

Regards
de

#119

DÉCEMBRE 2023

L'ISLE-ADAM

VILLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS

JOYEUSES FÊTES



Le Noël adamois

Samedi 23 décembre 2023

Tout au long de la journée

- à la rencontre du Père Noël dans les quartiers de la ville
- Patinoire (Cour de l'Hôtel de ville)
- Vente de gui au profit de la Caisse des écoles
- Village de Noël (entre le musée et l'Office de tourisme)
- Animations commerciales dans les magasins
- Spectacles de rue, balades à poneys

Dès 15h

Place du marché

- Vente de chocolat chaud et vin chaud par le Comité des fêtes
- Photo avec le Père Noël
- Chants de Noël

En centre-ville

- Calèche du Père Noël
- Musiques et chants de Noël au coin des rues
- Crèche vivante dans les jardins de l'église et chemin de lumière
- Concert par la chorale « La chapelle du Prince de Conti » devant l'église : Noëls en chanteurs

Dès 17h

Chants de Noël et embrasement du Castelrose



Chères Adamoises, Chers Adamois,

Ce qui fait le charme et la spécificité de L'Isle-Adam en plus de tous ses atouts naturels est sans aucun doute la politique cohérente, harmonieuse, rigoureuse et suivie sur le long terme qui y est menée en matière d'urbanisme et qui fait l'objet du dossier spécial de ce nouveau numéro du Regards.

Cette politique se traduit notamment par des discussions exigeantes avec les propriétaires et les promoteurs pour réduire au maximum l'emprise et la hauteur des nouvelles constructions, pour imposer l'utilisation de matériaux de qualité, pour garantir la cohérence architecturale des constructions, pour protéger les bâtiments anciens ainsi que notre patrimoine adamois, pour créer

du stationnement public et intégrer systématiquement des solutions visant à préserver l'environnement, tout en imposant une répartition équilibrée des logements sociaux de manière à construire une mixité réelle et durable.

Elle s'appuie sur des outils connus de tous comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) lequel vise avant tout à protéger le paysage urbain tout en intégrant la planification de la transition écologique ainsi que les contraintes réglementaires imposées par l'Etat.

La transition écologique, c'est justement l'objectif de la mise à jour en cours dont fait l'objet le PLU de manière à permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures dans certaines conditions, en s'adaptant aux technologies désormais plus efficaces et plus discrètes dans le paysage.

Les contraintes réglementaires, ce sont celles qui résultent du Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France - désormais appelé SDRIF-E - en cours d'adoption, de la loi SRU sur la construction de logements sociaux auxquels s'ajoute la très récente, très louable mais très complexe règle du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

Le législateur et les services de l'Etat n'étant pas à une contradiction près, le paradoxe est ainsi posé : les communes ont l'obligation de construire davantage de logements, d'atteindre la proportion de 25% de logements sociaux mais sans consommer davantage d'espaces, y compris des friches, des parcelles isolées ou des terres stériles. En d'autres termes, elles sont incitées à se densifier massivement, ce que je refuse catégoriquement dans l'intérêt de L'Isle-Adam et des Adamois.

Ces contraintes réglementaires ne seront pas appliquées sans discernement. Ce qui en matière d'urbanisme doit toujours et encore primer, quelle que soit l'évolution législative, c'est l'anticipation des défis futurs, un développement conforme à nos impératifs environnementaux mais aussi et surtout la persistance d'une vision d'ensemble cohérente qui vise à préserver sur le long terme les atouts de notre ville dont nous pouvons collectivement être fiers.

Permettez-moi de vous souhaiter de très bonnes fêtes et un joyeux Noël !

Tout sincèrement
Sébastien Poniatowski

Sébastien Poniatowski
Maire de L'Isle-Adam
Président de la Communauté de communes CCVO3F

SOMMAIRE

Rétrospective	4	Solidarités et santé	20
Environnement et biodiversité	6	Culture et tourisme	22
Enfance et jeunesse	8	Agenda	23
Sécurité, civisme et voirie	10	Vallée de l'Oise	24
Cadre de vie	12	Histoire	25
Commerces et développement économique	13	Tribunes d'expression	26
Dossier spécial : l'Urbanisme	14	État civil	27
Vie associative, sports et loisirs	18	Pharmacies de garde	27

Directeur de la publication : Sébastien Poniatowski ; **Rédacteur en chef :** Armelle Chaplain ; **Rédaction :** Armelle Chaplain ; **Conception :** Virginie Klein ; **Crédit photos :** Mairie de L'Isle-Adam / iStock ; **Imprimerie :** Passion graphic 01 83 85 60 88 ; **Distribution :** Kephra ; **Dépôt légal :** ISSN N 1157-6804 ; **Bulletin Municipal imprimé :** à 8200 exemplaires sur papier PEFC issu de la gestion des forêts.
Mairie de L'Isle-Adam, 45, Grande Rue - Tél : 01 34 08 19 19
Malgré l'attention portée à la réalisation de ce bulletin municipal, il est possible que d'éventuelles erreurs se soient produites. Merci de faire parvenir vos suggestions au Service Communication : Mairie de L'Isle-Adam, 45 Grande Rue - 95290 L'Isle-Adam - communication@ville-isle-adam.fr



10-31-2606 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org





Samedi 16 septembre - Journées Européennes du Patrimoine, visite de La Plage



Samedi 16 septembre - Remise des prix du concours « L'Isle-Adam en fleurs »



Mercredi 27 septembre - Tous en forêt, visite guidée avec l'ONF - Obélisque de la forêt



Samedi 16 et dimanche 17 septembre - Marché des créateurs au Château Conti



Vendredi 22 et samedi 23 septembre - 40 ans de la bibliothèque Georges Duhamel



Dimanche 1^{er} octobre - RunBikeWalk organisée par la CCVO3F



Vendredi 20 octobre - Concours de citrouilles, organisé par le CMJ sur le parvis de l'Hôtel de ville



Samedi 11 novembre - Cérémonie de commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale - Cour de l'Hôtel de ville



Samedi 25 novembre - Cérémonie pour les bacheliers 2023 - Salon d'honneur de l'Hôtel de ville



Samedi 25 novembre - Cérémonie de remise des médailles du travail, salon d'honneur de l'Hôtel de ville



Jeudi 30 novembre - Célébration de la sainte Geneviève, sainte patronne de la Gendarmerie en présence du Préfet Philippe Court et du Colonel Quentin Petit



Vendredi 1^{er} décembre - Reprise du programme « Savoir rouler à vélo » à l'école Cassan avec le Cyclo Club de L'Isle-Adam



Samedi 2 décembre - Cérémonie d'accueil des nouveaux Adamois à la Scène Adamoise



BALADES EN VILLE

En coopération avec l'Office de tourisme communautaire de L'Isle-Adam, la Ville a élaboré trois nouveaux parcours de visite pour mettre en valeur son patrimoine arboré, naturel et d'eau.

Ainsi vous pourrez découvrir avec le parcours « Les Beaux Arbres » les essences les plus réputées qui contribuent à notre cadre de vie parmi les 3 500 arbres qui ornent notre ville, dont 2 000 arbres d'alignement et 1 500 arbres à travers des parcs, bois, places et squares.

Le parcours « L'Isle-Adam, ville d'eau » vous invite à contempler les paysages naturels qui accompagnent la

rivière: le site de La Plage, nos quatre îles, nos étangs, nos roselières où nichent plusieurs espèces d'oiseaux. Et le parcours « Les Fontaines » vous emmènera à la découverte de nos fontaines depuis les plus anciennes datant du XVIII^e siècle et vous restituera l'histoire des monuments qui l'entouraient.

Ces parcours sont disponibles à l'Office de tourisme communautaire.

01 34 69 41 99 - contact@tourisme-isleadam.fr



LA PLACE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE EN VILLE

L'Isle-Adam accueille un grand nombre d'animaux de compagnie dont beaucoup de chiens.

Contribuer au bien-être animal représente un enjeu essentiel pour la Ville qui met régulièrement en place des actions de sensibilisation avec des campagnes éducatives et de civisme auprès des écoles, des formations pour les policiers municipaux sur la prise en charge des animaux sur le territoire communal et le relais de campagne d'associations nationales contre la maltraitance et l'abandon, notamment en période de vacances.

Valoriser la place des animaux de compagnie en ville implique également pour les propriétaires de chiens d'adopter un comportement civique par le respect de quelques règles de savoir-vivre comme limiter l'aboiement intempestif de son animal grâce au dressage ou à un collier anti-aboiement, assurer sa tenue en laisse sur la voie publique et assumer le ramassage de ses déjections, des distributeurs sont d'ailleurs implantés dans la ville et des sacs mis à disposition gratuitement.

La non-observation de ces règles peut conduire à une verbalisation.



TRI DES BIODÉCHETS

Courant 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier les biodéchets.

Les biodéchets regroupent les déchets de jardin et les déchets alimentaires : épluchures, restes, aliments non consommables, fruits abîmés...

Le syndicat Tri-Or a engagé une étude sur les différentes solutions existantes. L'enjeu est d'adopter les moyens de tri les plus pratiques tout en maîtrisant les coûts afin de ne pas alourdir la charge pour les contribuables. Les solutions identifiées seront communiquées au printemps 2024.

UN PLATANE DANS LA TEMPÊTE CIARAN



Jeudi 2 novembre 2023, la tempête Ciaran a traversé la ville avec des vents violents qui ont occasionné la chute de plusieurs grosses branches dans différents quartiers : à La Garenne, à Stors, dans le parc de Cassan, en centre-ville, sur les quais de l'Oise et au Parc Manchez. Il n'y a eu ni blessé ni dégât matériel important.

En particulier, le platane (Platanus acerifolia) situé entre la Maison des Joséphites et l'arrière de l'église Saint-Martin a perdu deux grosses branches. Répertoire parmi les arbres remarquables de la ville, cet arbre d'une hauteur de 20 mètres est âgé d'environ 140 ans. Très surveillé par l'équipe des espaces verts, il est régulièrement entretenu. Au printemps de cette année, il avait été légèrement élagué pour alléger sa structure, soulager ses branches et retirer le bois mort.



L'ISLE-ADAM CONSERVE SES TROIS FLEURS



Le label national des Villes et Villages Fleuris récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement. Un jury d'experts est venu visiter la ville muni d'une grille d'évaluation avec des critères très stricts. Aux termes de leur analyse, les experts ont renouvelé le label avec trois fleurs à la Ville de L'Isle-Adam avec le prix spécial « valorisation du patrimoine bâti et de l'espace public » pour la gestion de port L'Isle-Adam. Cette reconnaissance, remise au siège de la Région à Julita Salbert, Adjointe au Maire en charge du développement durable, vient récompenser les améliorations constantes apportées pour favoriser la plantation d'essences locales, le respect de la faune et de la flore et l'entretien du parc arboré notamment.

Retour en images



Journée de la Plantation

102 familles ont participé à la Journée de la Plantation.

Munis de bottes et équipés d'outils Elles ont planté un arbre choisi parmi plusieurs essences proposées par nos agents du service des Espaces verts. Une étiquette a été remise pour donner un nom à cet arbre.

Un hôtel pour insectes a aussi été installé avec l'aide de l'association IASEF (Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts).



Espaces verts

Pendant cet automne, les agents des espaces verts ont planté de nombreux arbres et arbustes dans différents quartiers de la ville avec des essences adaptées à notre territoire, par exemple : des acer campestre elsrijk ont été plantés rue Bergeret. Cette variété s'adapte aux petites rues et résiste aux maladies avec une couleur automnale d'un joli jaune orangé.



PASSEPORT DU CIVISME

Cette année, la Ville a renouvelé la délivrance du Passeport du civisme auprès des élèves de CM2.

L'objectif du « Passeport » est de forger la citoyenneté par l'implication dans la vie locale, proposer un parcours basé sur les devoirs plutôt que sur les droits et favoriser l'engagement individuel.

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce « Passeport » propose aux jeunes de réaliser un parcours civique ponctué d'actions individuelles et collectives dans cinq domaines :

- participer au devoir de mémoire
- connaître son histoire et son patrimoine
- protéger son environnement
- s'ouvrir aux autres
- prendre soin des autres.

Tout au long de leurs parcours, les élèves sont accompagnés d'ambassadeurs du civisme, force-vive locales, qui valident chaque action. En fin d'année un diplôme vient récompenser la réalisation de leurs parcours.



UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ

Initiée en 2008 par le Ministère de l'agriculture, l'action « Un fruit pour la récré » permet d'organiser des distributions aux élèves du primaire.

L'objectif est de faire consommer des fruits et des légumes aux écoliers pour leur redonner le goût d'en manger et de les inclure dans leurs habitudes alimentaires pour qu'ils aient une alimentation plus équilibrée.

À L'Isle-Adam, l'opération a été renouvelée cette année. Tous les élèves des classes maternelles et élémentaires ont reçu un fruit, chaque jeudi, à partir du 6 novembre et ce pendant six semaines.



Retour sur... SOIRÉE DÉBAT

Mardi 10 octobre, une quarantaine d'adultes ont participé à une soirée-débat autour de la place des écrans dans la famille. Cette soirée animée par une psychologue et une médiatrice familiale a permis des échanges sur les bienfaits et dangers des écrans pour nos enfants ainsi qu'une prise de conscience pour certains parents qu'à l'instar d'autres décisions éducatives, l'utilisation de l'écran peut faire partie de règles de vie discutées en famille.



UNE NOUVELLE BOÎTE À LIVRES

Depuis le mardi 17 octobre les Adamois peuvent profiter d'une nouvelle boîte à livres.

Installée devant l'accueil de loisirs Jean-Paul Nombrot, allée du docteur Jean Cailleux, elle est le résultat d'un projet initié par la direction de l'accueil de loisirs.

L'objectif est de donner une seconde vie aux livres mais également de favoriser l'accès à la lecture dès le plus jeune âge à moindre coût.

BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2021/2023



Au cours de cette mandature (2020-2023), nos 24 conseillers municipaux jeunes, encadrés par Claudine Morvan, Adjointe à la Jeunesse et Sophie Alexandre-Carbon, Conseillère municipale, se sont investis dans différentes missions au sein de la commune et ont acquis une belle expérience citoyenne :

- Actions environnementales avec la réalisation d'affiches incitant au respect de la biodiversité, la participation aux journées de la plantation et du nettoyage de la nature ;

- Création du concours de citrouilles ;
- Actions culturelles avec le rallye photos à travers les lieux emblématiques de L'Isle-Adam et la découverte des peintres de la Vallée de l'Oise au Musée Daubigny d'Auvers-sur-Oise ;
- Actions civiques lors de la visite du Sénat et du ravivage de la flamme du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe, moments forts qui ont tous deux marqué leur mandat.



PRÉSENTATION DU NOUVEAU CMJ

CM2

Orane Asselin, Anas Ayaou, Yadah Belondjo Boketshu, Jules Benoit, Sasha Bigorgne, Emy Blanchou, Charly Calce, Louis Cheurlot, Apolline Collin, Emma De Decker, Adélaïde de Saint-Mont, Clarence Gagnaux, Ethan Girault Belhouchet, Salima Gouiaa, Lila Hemmam, Lilas-Rose Le Bouillonnet, Lou-Ann Petit, Adrien Soullard

6ème

Djibril Boudjerfaoui, Antoine Dubois, Adrien Faé, Estelle Faé, Ambre Lalo, Chloé Steinwuvzel.



RAVIVAGE DE LA FLAMME DE LA TOMBE DU SOLDAT INCONNU À L'ARC DE TRIOMPHE

Le samedi 26 novembre, les jeunes élus accompagnés par l'Union nationale des combattants de L'Isle-Adam, Parmain, Nesles-la-vallée et leurs nombreux porte-drapeaux ont participé au ravivage de la flamme de la tombe du Soldat inconnu à l'Arc de Triomphe à Paris. Cette première action a profondément marqué le lancement de leur mandat.



TOUS VIGILANTS

ARNAQUES AUX FAUX POLICIERS

Des individus se faisant passer pour des policiers ou des gendarmes profitent parfois de la bienveillance des Adamois pour pénétrer chez eux et dérober objets, bijoux ou argent en usant de divers stratagèmes.

Aussi, la Ville souhaite rappeler les bonnes pratiques suivantes:

- Demander une carte professionnelle ou un justificatif prouvant sa qualité de policier ou de gendarme, même si la personne est en uniforme.
- **L'Isle-Adam étant située en zone gendarmerie, aucun policier ne devrait vous solliciter à votre domicile.**
- Ne pas signer de papiers dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs.
- Appeler la Police municipale au 01 34 08 19 08 ou la brigade de gendarmerie au 01 34 69 73 30 ou au 17 si vous avez le moindre doute.

ETRENNES-CALENDRIERS 2024

La fin d'année approchant, soyez vigilants !

La municipalité n'autorise que les facteurs et les pompiers à venir sonner chez vous, c'est-à-dire aux personnes que vous connaissez ou pouvez reconnaître à leur uniforme ou carte professionnelle. Les représentants du syndicat d'ordures ménagères Tri-Or ou de SEPUR ne sont pas autorisés.

En cas de doute, vous pouvez appeler immédiatement la Police municipale au 01 34 08 19 08 ou la brigade de gendarmerie au 01 34 69 73 30.



BUDGET PARTICIPATIF: APPEL À CANDIDATURES

La Ville va lancer au printemps la première édition du budget participatif adamois. L'objectif est de permettre aux habitants de notre commune d'affecter un budget de 80 000 € maximum pour le financement de projets ayant un impact pour améliorer notre cadre de vie.

À cette fin, un comité de pilotage composé de quatorze personnes va être constitué. Son rôle sera de concevoir, suivre et évaluer cette première édition. Il comprendra des élus, des membres du Conseil municipal des Jeunes, du Conseil des Sages, des agents communaux et de citoyens faisant partie du corps électoral.

Si vous êtes intéressé, des bornes seront installées en janvier 2024 en ville pour recevoir votre candidature. Un tirage au sort sera ensuite effectué pour connaître les quatre Adamois retenus.

PRISE DE COMMANDEMENT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE L'ISLE-ADAM



Vendredi 29 septembre 2023, en présence des Maires de L'Isle-Adam, Sébastien Poniatowski, de Parmain, Loïc Taillanter, et de Presles, Céline Caudron et du Député Guillaume Vuilletet, s'est déroulée la cérémonie de prise de commandement de la Brigade territoriale autonome de la Gendarmerie de L'Isle-Adam, dans la cour du Château Conti.

Sous l'autorité du Chef d'escadron Thibault Plancquaert, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie départementale de L'Isle-Adam, le Lieutenant Brice Gerardin a pris le commandement de la Brigade de L'Isle-Adam, composée de 26 gendarmes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2023

Le Conseil a adopté les décisions suivantes :

- Le rapport d'orientation budgétaire 2024 lequel prévoit une maîtrise continue des dépenses, la pérennisation de l'auto-financement et la poursuite du désendettement. Des investissements importants sont également envisagés concernant la voirie, le patrimoine, les pistes cyclables, les écoles, la transition écologique et les infrastructures sportives. Le budget 2024 sera présenté au Conseil municipal de décembre.
- Une subvention au cinéma Le Conti dans le cadre de la politique de soutien à la culture.
- Un accord de principe sur la réalisation des travaux de création d'un bassin de stockage-restitution des eaux de pluie provenant du déversoir rue Chantepie-Mancier par notre syndicat d'assainissement, le SIAPIA et sur la participation financière de la commune.
- La vente de la Maison dite de l'Eclusier, quai de l'Oise, à un commerce de la Ville pour développer un projet de gîtes et de commerce.
- Les rapports d'activités 2022 de la piscine intercommunale de L'Isle-Adam-Parmain (SIAPIA), du syndicat d'eau potable (SIAEP) et du syndicat d'assainissement (SIAPIA).

TRAVAUX VOIRIE



1- Réfection de la couche de roulement, rue de Mériel ; 2- Rénovation du parvis de la résidence de l'Abbé Breuil ; 3- Finalisation de la piste cyclable L'Isle-Adam/Nerville-la-Forêt/Presles sur la RD64 par le Conseil départemental ; 4- Rénovation de la couche de roulement, rue du Pâtis ; 5- Installation de bornes enterrées, avenue Paul Thoureau et avenue Jules Dupré ; 6- Modernisation de l'éclairage public (LED) : allée Le Nôtre, rue Fragonard, Place Jolivet, parc de la Maison de l'Amitié, chemin piéton de l'île de la Cohue, éclairage architectural des trois ponts

TRAVAUX DE FLAMMAGE DE LA GRANDE RUE

Des travaux de sécurisation des dalles de trottoirs de la Grande rue ont été entrepris fin octobre.

Cette opération a consisté en un flammage des dalles pour en décaper la couche superficielle afin de limiter l'effet glissant pendant l'hiver et les jours de pluie.

Une initiative utile avant les fêtes de fin d'année !



LES TROTINETTES

Depuis le 1^{er} septembre 2023, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur : **l'âge légal d'utilisation d'une trottinette électrique est désormais de 14 ans et non plus 12 ans (amende de 135€ et non plus de 35€).**

Pour un usage responsable et sécurisé pour tous, les utilisateurs de trottinettes électriques sont tenus de respecter certaines obligations :

Être couvert par un **contrat d'assurance spécifique**
amende maxi de 3 750€

Rouler sur la **chaussée ou sur les pistes cyclables**
amende de 135€

Ne pas circuler avec un **passager**, ne pas porter d'**écouteurs** ni avoir de **téléphone à la main**
amende de 135€



Porter un **casque obligatoirement hors agglomération**
amende de 135€

Porter un **vêtement rétro réfléchissant la nuit**
amende de 35€

Avoir une **sonnette, des freins, des phares à l'avant et à l'arrière et un dispositif réfléchissant à l'arrière et de chaque côté**
amende de 11€

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU TILLÉ



La municipalité a le projet de rénover la Place du Tillé, cœur du quartier de Nogent, pour recréer l'esprit « place de village » souhaité par les riverains, mieux organiser le stationnement des véhicules, créer un axe de circulations douces et embellir les lieux avec l'enfouissement partiel des réseaux aériens et la mise en valeur du patrimoine végétal et arboré.

À cette fin, un premier projet sera présenté aux Adamois en janvier prochain. De grands panneaux détaillant les aménagements prévus seront exposés dans le hall d'entrée de l'Hôtel de ville. Un livre sera mis à disposition pour recueillir les avis.

Les travaux seront programmés durant l'été 2024.



CONCERTATION PUBLIQUE : IDENTIFICATION DE ZONES POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Ville de L'Isle-Adam est engagée depuis une quinzaine d'années dans l'utilisation de solutions énergétiques plus respectueuses de l'environnement et moins coûteuses : éclairage led, travaux d'isolation et d'étanchéité, remplacement de menuiseries...

Elle souhaite aujourd'hui poursuivre ses efforts en identifiant, selon la loi APER de mars 2023, des zones d'accélération dans lesquelles des projets d'énergies renouvelables concernant le solaire et la géothermie pourraient s'implanter.

Les zones proposées sont les suivantes :

- **pour la géothermie** : chemin des machines pour alimenter plusieurs bâtiments communaux dont la piscine,

RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE PRÉ-MANCHEZ

Le samedi 18 novembre, Monsieur le Maire accompagné de M. Jobbe Duval, Directeur général d'Erigere, a inauguré la rénovation esthétique et énergétique, de l'ensemble de la résidence sociale du Pré-Manchez, située rue de l'abbé Breuil.

Ces travaux importants souhaités par la Ville et réalisés par l'aménageur social ont permis de sécuriser le portail, le portillon rue Jean Droit et la clôture. Le parking a été végétalisé et les containers collectifs enterrés. De l'isolation extérieure a également été posée sur l'ensemble des bâtiments recouverts ensuite partiellement de briquettes décoratives. A l'intérieur des logements, les menuiseries ont été remplacées, l'électricité refaite et des solutions d'aération posées.



ZONE 30 EN CENTRE-VILLE



Afin de renforcer la sécurité des piétons et des véhicules, les rues commerçantes du centre-ville : l'avenue des écuries de Conti, la rue de la Capitainerie, la Grande-rue et la rue Saint-Lazare jusqu'à la rue Martel passeront en zone 30 (vitesse limitée à 30km/h) dès le 1^{er} janvier 2024.

ORGUE, VISITE DES ATELIERS RIEGER



La fabrication de l'orgue de L'Isle-Adam entre dans sa phase finale. Aussi, Joël Moreau, Adjoint en charge du patrimoine et des grands projets accompagné de Virginie Duchesne, responsable du service bâtiments, s'est rendu en Autriche les 19 et 20 octobre dans les ateliers Rieger, l'entreprise de facture d'orgue retenue par la Ville.

Leur rencontre a permis de découvrir toutes les étapes de fabrication qui impliquent à la fois une technologie de pointe et l'art traditionnel du travail du bois et de l'étain.

Les travaux d'installation de l'orgue dans l'église Saint-Martin débuteront en janvier prochain, étape qui sera suivie de l'intonation : mise en harmonie de chaque sonorité de l'instrument en fonction de l'acoustique de l'église. L'inauguration de l'orgue est prévue le dimanche 17 mars prochain.

NOUVEAUX COMMERCES



Restaurant
Lokanta Steak House
10 avenue des écuries de
Conti - 01 78 86 68 24



Épilation laser
Centre Lazéo
C.ial Le Grand Val
Galerie marchande

NOUVELLE ENSEIGNE



Salon de thé
O Royal Tea
9 Grande rue



Bijoux, montres, maroquinerie
Maison Chirouze
12 Grande rue
01 34 69 04 02

HALLES DU MARCHÉ

Des travaux de rénovations des halles du marché vont se dérouler de mi-janvier à octobre 2024. En partenariat entre le délégataire et la Ville, ils ne perturberont pas le marché qui restera ouvert, les travaux étant prévus les jours de fermeture du marché.

Ils consisteront en une réfection et un agrandissement des stands des poissonniers, la rénovation de la toiture et du sol, le changement des verrières, l'installation d'un éclairage led et la sonorisation des halles pour les journées d'animation.

Un espace de vie pour les entreprises qui interviendront sera installé place de Verdun pendant la durée des travaux.



Le saviez-vous ?

Depuis le mois d'octobre, il est désormais interdit, pour les entreprises, d'apposer des prospectus sur les véhicules stationnés sur l'ensemble de la commune sous peine d'amende administrative.





UN PAYSAGE URBAIN À PRÉSERVER

Ville-Parc par excellence, l'identité et l'esthétisme de notre commune vont de pair et reposent sur le respect des règles d'urbanisme. Pour préserver l'équilibre entre nature et vieille pierre, chaque nouveau projet immobilier, chaque modification du bâti existant doit se fondre dans ce qui fait de L'Isle-Adam une commune attractive.

Ce n'est pas un hasard si L'Isle-Adam attire bien au-delà des frontières franciliennes. **La qualité de vie qui y règne et le charme de l'ancien l'ont placée en 2023 première du classement des villes et villages où il fait bon vivre.** En 2020, la commune avait déjà été désignée par le site l'Internaute comme étant la ville la plus agréable de France. **Cette renommée résulte pour l'essentiel de la persistance d'une politique d'urbanisme menée depuis 50 ans** qui se traduit pour les nouvelles constructions par une faible densification, l'usage de matériaux de qualité, la maîtrise au maximum de la hauteur des constructions (R+2+combles) et la sauvegarde dans le projet des belles demeures existantes, **la finalité de cette politique étant de préserver l'identité architecturale de L'Isle-Adam et de pérenniser les espaces verts qui font d'elle une ville arborée au cadre de vie unique.** Cependant, comme le précise Joël Moreau, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, « *l'enjeu de ces prochaines années sera de continuer à préserver au mieux le cadre de vie de L'Isle-Adam tout en intégrant les nombreuses contraintes réglementaires, imposées par l'Etat, auxquelles nous devons nous soumettre.* »

MISE EN PLACE DU ZAN (zéro artificialisation nette)

Préservée depuis toujours dans son écrin entre l'Oise, la forêt et les terres agricoles, L'Isle-Adam va en effet être amenée à tenir compte, dans les années à venir, **des nouvelles normes dictées à l'échelle nationale qui visent à protéger les espaces naturels et à densifier les espaces urbanisés.** Elle devra respecter les mesures de la loi **ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** et celles du **Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-E)** en cours de préparation et qui sera adopté en 2024, lequel a pour finalité de limiter l'artificialisation des sols et la croissance urbaine tout en répondant à ses obligations de logements sociaux (à hauteur de 25%) établies par la **loi SRU**. Elle doit également mettre en œuvre le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** adopté par la Communauté de communes en 2019 et qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.



Joël Moreau
Adjoint au Maire en charge
de l'Urbanisme

“ Nous travaillons actuellement à l'harmonisation des façades commerciales afin que certaines soient refaites par les propriétaires et répondent bien aux règles du RLP

UN PLU POUR PROTÉGER

Lorsque le SDRIF-E, conforme à la loi Climat et Résilience intégrant le ZAN, sera adopté par la Région en 2024, cela contraindra la Ville à réviser de nouveau son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour atteindre les objectifs de ce Schéma directeur : densification des parcelles urbanisées en cohérence avec les spécificités adamoises, limitation des capacités d'extension de la commune et préservation des espaces naturels et agricoles. Depuis son vote en Conseil municipal en 2005, **le PLU est le document de référence qui vise à protéger L'Isle-Adam d'une densification trop importante et réunit la réglementation portant sur les autorisations d'urbanisme.** En fonction des nouvelles contraintes locales, régionales et nationales auxquelles doit progressivement s'adapter le PLU, celui-ci est modifié ou révisé.

Une importante révision a été effectuée en 2019. En 2024 une réglementation spécifique sera ajoutée de manière à permettre l'installation de panneaux photovoltaïques. Gage d'économies d'énergie pour les propriétaires, l'installation de ces équipements doit être scrupuleusement encadrée sur le plan esthétique pour s'adapter au mieux à l'identité architecturale de L'Isle-Adam. Ces demandes sont par ailleurs soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. « *L'objectif sera de travailler sur l'implantation, le nombre, les dimensions, la nature et la couleur des panneaux sur le toit tout en favorisant leur implantation pour répondre aux besoins de la transition écologique* », indique Joël Moreau.

Renseignements :

CCVO3F, 1 avenue Jules Dupré 95290 L'Isle-Adam
01 34 69 12 06 - contact@ccvo3f.fr



Le saviez-vous ?

Permis de construire ou déclaration préalable de travaux ?

La déclaration préalable concerne les travaux de faible envergure comme la construction d'un bâtiment neuf dont la surface de plancher est comprise entre 5 et 20 m² : véranda, piscine, abri de jardin... ; modification de l'aspect extérieur d'une construction (remplacement de volets, pose d'une marquise...) ;



Le permis de construire concerne les projets de moyenne à grande envergure : construction d'un bâtiment neuf de plus de 20 m² de surface de plancher, agrandissement de plus de 40 m² de surface de plancher, changement de destination avec modification des structures porteuses ou de l'aspect extérieur du local...



LES OBLIGATIONS DE LA LOI SRU

Si c'est la loi SRU, adoptée en 2021, qui a imposé aux communes l'objectif de 25% de logements sociaux, c'est la loi Duflo adoptée en 2014 qui a considérablement augmenté les contraintes pesant sur les communes. Ces dernières sont aujourd'hui soumises à des objectifs triennaux imposés par l'Etat dont le non-respect peut non seulement conduire le Préfet à retirer aux Maires, le pouvoir de délivrer des permis de construire, mais aussi à l'augmentation significative des pénalités. **Au 1^{er} janvier 2022, L'Isle-Adam versait une pénalité de 82 446 € et comptait 21,87% de logements sociaux.**

La Ville se conformera à ces obligations légales mais en poursuivant, sous l'impulsion de l'équipe municipale

la mise en œuvre d'une politique de mixité sociale de qualité en favorisant l'implantation de logements sociaux dans des projets d'accession, répartis sur l'ensemble du territoire communal, en **exigeant des constructions de qualité et en dédiant lorsque cela est possible ces projets à certaines catégories de bénéficiaires** répondant aux critères imposés et évoluant sur le territoire communal comme les personnes en situation de handicap ou le personnel médical par exemple.



DES RÈGLES POUR VALORISER NOTRE PATRIMOINE

Afin de garantir que L'Isle-Adam demeure cette Ville-Parc qui fait sa réputation, la municipalité impose une réglementation dans le but de préserver et de valoriser son patrimoine architectural.

Les principales autorisations d'urbanisme peuvent être de tout ordre, du simple changement d'une porte d'entrée à la construction d'une maison individuelle. Les plus courantes touchent à la réfection de constructions existantes et concernent le plus souvent l'isolation thermique par l'extérieur et, de fait, le ravalement des façades de la bâtisse. Le remplacement des menuiseries extérieures, la remise en peinture d'éléments, l'aménagement des combles avec l'installation de fenêtres de toit ou de lucarnes ou encore la réfection partielle ou non d'une toiture, en font aussi partie.

En dehors des travaux sur la maison, il y a aussi la réglementation encadrant la construction des piscines non couvertes, l'installation de clôtures ou encore l'implantation des bâtiments annexes comme les abris de jardin. Dans tous ces cas de figure, le propriétaire doit déposer un dossier auprès du service Urbanisme composé d'un Cerfa et des pièces nécessaires à l'instruction.

À ce titre, la CCVO3F reçoit et instruit les dossiers déposés par les habitants des huit communes (sauf Méry-sur-Oise) auprès de leurs services urbanisme respectifs. C'est elle qui informe les Mairies de la conformité ou non des projets proposés en particulier si l'Architecte des Bâtiments de France doit se prononcer. **La délivrance des autorisations reste toutefois une prérogative des communes.** Les agents de la Communauté de communes peuvent fournir informations et conseils en relation avec les travaux à réaliser avant le dépôt de la demande.



Le saviez-vous ?

VERS LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'INSTRUCTION

Dans le cadre de sa compétence en instruction des dossiers d'urbanisme, la Communauté de communes s'efforce en partenariat avec la Ville de mettre en place leur dématérialisation et de faciliter les démarches d'urbanisme ainsi que leur suivi.

Grâce à la plateforme d'échange et de partage des dossiers d'instruction PLAT'AU, les propriétaires pourront prochainement effectuer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme à distance. Réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne d'instruction, cet outil va générer un gain de temps considérable. Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier pourront y avoir accès en temps réel et de manière simultanée. « La mise à disposition de cette plateforme est gratuite et il revient à chaque acteur de l'instruction de s'y raccorder. » précise Alexandre Boucart, responsable du service Urbanisme

En attendant le rattachement à PLAT'AU, les propriétaires peuvent déjà se référer à l'Ad'AU, un service gratuit d'Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme mis en place par l'État. L'objectif est d'accompagner pas à pas l'utilisateur dans sa demande d'autorisation d'urbanisme et de simplifier le dépôt et le suivi de sa demande auprès de la commune.

LES COMMERCES LOGÉS À LA MÊME ENSEIGNE

Véritables atouts dans les rues de L'Isle-Adam, les commerces doivent également répondre aux normes d'urbanisme afin que **les façades, vitrines et enseignes répondent à une cohérence esthétique dans le cadre du Règlement Local de Publicité (RLP)**. Née il y a près de six ans, cette charte accompagne les propriétaires pour une mise en conformité prévue à l'été 2024.

Un travail de fond autour de l'harmonisation des façades et enseignes des commerces a été réalisé pour cela par le service Urbanisme de la Ville. Un Règlement local de publicité (RLP) a ainsi été mis en place en 2018. Celui-ci impose à tous les commerces une charte pour harmoniser les devantures et enseignes afin de protéger le cadre de vie, prévenir des nuisances visuelles et réduire les consommations énergétiques des locaux utilisés. La mise en conformité est demandée pour juin 2024.



Bruno Dion

Adjoint au Maire en charge du développement économique

« L'objectif est de renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale de la ville en privilégiant la qualité et la lisibilité des enseignes »

UNE EXIGENCE ESTHÉTIQUE

Parmi ses nombreux objectifs, la charte doit permettre de préserver les paysages urbains et naturels, l'identité du centre-ville et le patrimoine de la ville. Elle constitue un outil de réglementation et d'homogénéisation des dispositifs et supports publicitaires afin de correspondre à l'image touristique de la commune. Enfin, au-delà des petits commerces, la charte s'adresse également aux commerçants de la ZAC du Grand-Val.

Renseignements au 01 34 08 19 44





L'ISLE-ADAM AUX COULEURS ALLEMANDES

La Ville a eu le plaisir d'accueillir avec l'association du Jumelage Marbach-am-Neckar - L'Isle-Adam Städtepartnerschaft, présidée par Isabel Delais, plus de vingt-cinq amis de Marbach.

En fin de matinée, Monsieur le Maire, Sébastien Poniatowski, a reçu Monsieur Jan Trost, Bourgmestre de Marbach ainsi que l'ensemble des familles

allemandes et adamoises qui les accueillent, dans les jardins du château Conti. Ce moment convivial fut l'occasion de célébrer ces trente-six années d'échange, de relations en un mot d'amitié entre nos deux villes. Un programme culturel et festif a été organisé tout ce week-end par l'association de jumelage adamoise.

TIR À L'ARC MÉDAILLE DE BRONZE POUR LE CLUB DE L'ISLE-ADAM



Le Championnat de France de tir 3D par équipes de clubs s'est déroulé les 7 et 8 octobre à Avord, dans le Cher.

L'équipe féminine de l' Archery Country Club de L'Isle Adam s'est illustrée pour leur première participation en remportant la médaille de bronze après avoir gagné la petite finale. L'équipe termine ainsi 3^e des 29 équipes engagées.

Félicitations aux 3 championnes qui apportent une récompense supplémentaire au jeune club de L'Isle-Adam.



4L TROPHY 2024

Deux jeunes étudiants adamois, Alexandre et Pierre-Louis, sportifs, doués en réparation mécanique et pilotes hors pair ont décidé de participer au rallye automobile du 4L Trophy qui aura lieu du 15 au 25 février 2024, de Biarritz à Marrakech (3000 km).

La course étant solidaire, ils ont choisi de concourir pour l'association Enfants du désert qui œuvre pour le bien-être et l'éducation de ces jeunes.



La_4l_si_si_la_famille

Nos boulangers à l'honneur

Au 3 petit choux



Meilleur croissant au beurre

Encore un podium pour la boulangerie Aux 3 Petits Choux de L'Isle-Adam avec la 3^e place en région Île-de-France pour Sylvain Le Maux au concours régional « Île-de-France 2023 du Meilleur Croissant au Beurre ».



Vice-champion de France de la Galette aux Amandes 2023

Sylvain Le Maux, pâtissier Aux 3 Petits Choux a obtenu le titre de Vice-champion de France au Concours national de la Meilleure Galette aux amandes.

Félicitations pour cette belle récompense.

Boulangerie Rouget



Meilleure pâtisserie du Val d'Oise

La boulangerie-pâtisserie Rouget est arrivée 1^{ère} au concours de la meilleure pâtisserie du Val d'Oise !

Bravo aux pâtissiers pour leur travail !

L'Isle Adam



Le mois d'Octobre est dédié à la sensibilisation, la prévention et le dépistage du cancer du sein.

Cette année, pour la 3^e édition d'Octobre rose à L'Isle-Adam, des animations ont été organisées par la Ville et des associations adamoises pour la première fois durant tout le mois.

La diversité des actions proposées a permis de constituer une cagnotte commune grâce aux:

- défis sportifs comme le Trail adamois proposé par le L'Isle-Adam Athlétique Club et les baptêmes de plongée avec le Club de plongée de L'Isle-Adam,
- rencontres familiales avec la piscine de L'Isle-Adam Parmain, l'Adam rose, la marche adamoise qui a réuni plus de 400 personnes, le tournoi de bridge avec l'association Bridge des Vallées de l'Oise et du Sausseron,
- partages d'information de prévention et d'actualités médicales sur le cancer du sein lors des Matinales de la Santé et sur les stands du Comité des fêtes présent à chaque marché.

Au total le montant collecté s'élève à 5 768 €. Il sera attribué à des associations de soutien aux patientes concernées.

VISITE D'UN DOUBLE CHAMPION DU MONDE DE KARATÉ



Le club de karaté de L'Isle-Adam Parmain (CKIAP) a organisé le dimanche 19 novembre un stage pour une trentaine d'adhérents qui ont bénéficié de l'enseignement de Patrick Rault, expert fédéral et international 8^e dan Kyudokan. De plus, les participants ont eu la chance de rencontrer un invité d'honneur, Olivier Cantave-Plu, double champion du monde de karaté. Cette rencontre a donné lieu à des échanges à la fois techniques et sympathiques.



NOUVEAUX ATELIERS AU PÔLE SENIORS

À partir de janvier prochain, le Pôle Seniors va proposer deux nouveaux ateliers pour nos aînés :

- Un **atelier informatique** se tiendra chaque mardi et vendredi de 9h30 à 12h, du 2 janvier au 2 février 2024.
- Un **atelier « Atout age »** de cinq séances sera organisé tous les vendredis de mars 2024, de 14h à 17h avec le soutien financier du Département du Val d'Oise. L'atelier accueillera 8 personnes.

Les inscriptions sont ouvertes auprès du CCAS :
4 rue Dambry - 01 34 69 03 29
centre.social@ville-isle-adam.fr



PROJECTION INTERGÉNÉRATIONNELLE



Le vendredi 19 janvier, à 14h, une projection du film *Le chêne* est programmée au cinéma Le Conti pour les jeunes de nos écoles et nos seniors.

C'est l'histoire d'un chêne, vieux de 210 ans, devenu un pilier en son royaume et qui héberge un grand nombre d'habitants. Ce film d'aventure spectaculaire est une formidable occasion de rencontre intergénérationnelle.

Pour nos aînés, inscription au Pôle Seniors, 4 rue Dambry, 01 34 69 03 29



NOCES DE DIAMANT 60 ANS DE MARIAGE



Monsieur et Madame Daviron ont fêté leurs noces de diamant le 16 septembre dernier.



NOCES D'OR 50 ANS DE MARIAGE



Monsieur et Madame Szygenda ont fêté leurs noces d'or le 18 novembre dernier.

100 ANS



Madame Pierrette Montin a fêté ses 100 ans le 24 novembre 2023.

AGRANDISSEMENT DE L'HÔPITAL CHANTEPIE-MANCIER



L'hôpital Chantepie-Mancier poursuit sa dynamique de développement pour continuer de répondre et d'anticiper les besoins de la population âgée sur le territoire.

Dans cet objectif, l'établissement souhaite augmenter la capacité de lits de médecine aiguë. Une phase de travaux importants, caractérisée par la surélévation d'une partie du bâtiment, vient d'être engagée. Il a été choisi d'opter pour un toit plat qui permettra l'installation de panneaux photovoltaïques. L'installation de l'échafaudage a débuté le 6 novembre 2023, la durée des travaux est estimée à un an et demi environ.

NOUVEAU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Le **Dr Janini MANO** rejoindra le Cabinet médical du Prieuré, 115 bis avenue Valéry Giscard d'Estaing à partir de janvier 2024.

Elle recevra sur rendez-vous pris sur doctolib.fr

Depuis 2019, la Ville a accueilli 9 nouveaux médecins.



Geste santé n°12

LE JEÛNE INTERMITTENT

En privant son organisme de nourriture durant plusieurs heures, le jeûne intermittent a pour objectif de purifier son corps et de l'alléger de quelques kilos !

Voici les avantages de cette pratique :

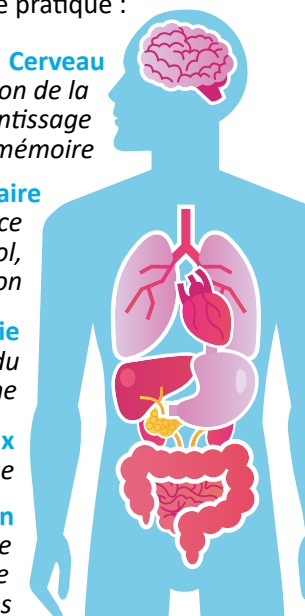
Cerveau
augmentation de la concentration, de l'apprentissage et de la mémoire

Cardio-vasculaire
diminution de la résistance à l'insuline, du cholestérol, de l'hypertension

Foie
diminution du gras et du glycogène

Tissus adipeux
augmentation de la lipolyse

Intestin
amélioration de l'équilibre du microbiote et de la synthèse des neurotransmetteurs



**LA MISSION LOCALE ACCUEILLE LES JEUNES ADAMOIS
LES 1^{er} et 3^{ème} LUNDIS APRÈS-MIDI,
DE CHAQUE MOIS**

À partir de 14h00
dans les locaux du CCAS de L'Isle-Adam

**VOUS AIDER,
C'EST NOTRE MISSION !**

Vous avez entre 16-25 ans ?
Vous êtes déscolarisé ?

La Mission Locale vous accompagne dans tous vos projets !



LA MISSION LOCALE REÇOIT LES JEUNES ADAMOIS

Depuis le 16 octobre, une conseillère d'insertion professionnelle reçoit les jeunes Adamois déscolarisés - entre 16 et 25 ans - les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois, de 14h à 17h, au CCAS situé dans le Centre soeur Joannès, 4 rue Dambry.

Ces rencontres se font sur rendez-vous.



La famille de Léon Fort à l'inauguration de l'exposition

EXPOSITION AQUARELLES DE LÉON FORT

L'association Les Amis de l'Isle-Adam a organisé du 25 novembre au 13 décembre une exposition exceptionnelle à grand succès de 42 aquarelles inédites de l'artiste peintre adamois LÉON FORT, au château Conti.

Aquarelliste de talent, Léon FORT (1870-1965) né à L'Isle-Adam, a marqué de son empreinte notre Ville pendant plus de soixante-dix ans. La plupart de ses œuvres nous font découvrir les lieux caractéristiques de la commune et de sa région tels qu'ils étaient au début du XX^e siècle.

Cet artiste avait également d'autres cordes à son arc : érudit pour tout ce qui concerne l'art, historien de la région, homme de cœur au service des démunis,



membre éminent de plusieurs associations culturelles, il participe pendant de nombreuses années aux destinées de la commune, il est élu conseiller municipal en 1904, puis adjoint au Maire jusqu'en 1935.

Membre de la Société historique de Pontoise et du Vexin, il en devient le Vice-Président. Il est nommé par le Préfet membre de la Commission Départementale des Antiquités et des Arts.

Il écrit plusieurs brochures sur l'histoire de L'Isle-Adam et devient un des membres fondateurs du Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq.

Léon FORT décède le 15 août 1965 dans sa maison du 20 avenue de Paris. Il repose dans le cimetière de L'Isle-Adam.

REGARD SUR LES COLLECTIONS. 5^E ÉDITION

Jusqu'au 17 mars 2024

Cette cinquième édition du Regard sur les collections présente une sélection de soixante-dix pièces (peintures, dessins, estampes et sculptures) issues des collections permanentes du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq. Il offre la possibilité au visiteur de découvrir ou redécouvrir la diversité et la richesse des œuvres conservées par l'institution adamoise.

Les artistes Louis Lemaire (1824-1910) et Henri Vergé-Sarrat (1881-1966) sont ainsi mis à l'honneur, de même que les thèmes de la représentation de l'enfant et celle de l'animal dans les collections du musée.

Seront également exposées pour la première fois de nouvelles acquisitions faites par le musée entre 2020 et début 2023 : plusieurs terres cuites de Joseph Le Guluche (1849-1915) et une impressionnante vue de Venise peinte par Jules-Romain Joyant (1803-1854) et acquise par le musée avec le soutien du Fonds régional d'acquisition pour les musées, témoignant de la dynamique politique d'acquisition du musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq.



LE PREMIER BARRAGE-ÉCLUSE CONSTRUIT À L'ISLE-ADAM

L'association Les Amis de L'Isle-Adam poursuit l'installation de plaques historiques dans les lieux emblématiques de la Ville.

Une nouvelle plaque présentant le premier barrage-écluse construit à L'Isle-Adam sera posée prochainement quai de l'Oise.



Le saviez-vous ?

Une visite faite dans l'un des trois musées partenaires de la Vallée de l'Oise (Musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq, musée Daubigny à Auvers-sur-Oise et musée d'Art et d'Histoire Pissaro à Pontoise) donne lieu à un **tarif réduit** dans les autres, sur présentation d'un justificatif.



Le Noël adamois

Samedi 23 décembre

Tout au long de la journée

- à la rencontre du Père Noël dans les quartiers de la ville
- Patinoire (Cour de l'Hôtel de ville)
- Vente de gui au profit de la Caisse des écoles
- Village de Noël (entre le musée et l'office de tourisme)
- Animations commerciales dans les magasins
- Spectacles de rue, balades à poneys

Dès 15h

Place du marché

- Vente de chocolat chaud et vin chaud par le Comité des fêtes
- Photo avec le Père Noël
- Chants de Noël

En centre-ville

- Calèche du Père Noël
- Musiques et chants de Noël au coin des rues
- Crèche vivante dans les jardins de l'église et chemin de lumière
- Concert par la chorale « La chapelle du Prince de Conti » devant l'église : Noël en chanteurs

Dès 17h

Chants de Noël et embrasement du Castelrose

Jusqu'au 17 mars 2024

Exposition : Regard sur les collections. 5^e édition

Musée d'Art et d'Histoire Louis-Senlecq

Renseignements : 01 74 56 11 23
musee@ville-isle-adam.fr



Du 7 au 17 décembre

Exposition « En résonance »

Peinture et sculpture
Château Conti

Samedi 16 décembre à 20h30

Vol plané

La Scène Adamoise
Réservation auprès de l'Office de tourisme au 01 34 69 41 99



Mercredi 20 décembre

Spectacle de Noël : le Noël de Lola

La Scène Adamoise
Spectacle offert par la municipalité
Réservation auprès de l'Office de tourisme au 01 34 69 41 99

Du 21 au 23 décembre

Village de Noël

Organisé par l'ACIA (Amicale des Commerçants de L'Isle-Adam)
Entre le musée Louis-Senlecq et l'Office de tourisme



Jeudi 21 décembre de 13h à 18h

Don du sang

Espace Magallon

Du 22 au 31 décembre

Patinoire

par l'ASVO Water-Polo
Cour de l'Hôtel de ville



Samedi 22 décembre à 21h

Concert Isara Brass Collegium

Musique de Noël, ensemble de cuivres

Église Saint-Martin
Concert gratuit
Réservation auprès de l'Office de tourisme au 01 34 69 41 99

Dimanche 24 décembre

Animations de Noël sur le marché

Vendredi 12 janvier à 20h30

Tom Trondel

La Scène Adamoise
Réservation 01 34 69 41 99

Dimanche 14 janvier à 11h

Voeux du Maire

Centre sportif Amélie Mauresmo

Dimanche 14 janvier à 17h

Grand Concert du Nouvel An

La Scène Adamoise
Renseignements 01 34 69 41 99



Samedi 20 janvier à 20h30

Titeuf

La Scène Adamoise
Réservation 01 34 69 41 99



COUPE DU MONDE DE RUGBY

Le Domaine des Vanneaux, hôtel de luxe, voisin du Golf de L'Isle-Adam a eu l'honneur d'être sélectionné pour accueillir des équipes nationales de rugby venues concourir pour le titre mondial.

Toute l'équipe du Domaine a eu le privilège de recevoir successivement les équipes d'Australie, d'Irlande et... d'Afrique du Sud qui a remporté la Coupe du Monde ! Ils ont ensemble vécu un grand moment de célébration et de partage de cette victoire historique.

Une expérience inoubliable pour le Domaine des Vanneaux et une belle mise en valeur de notre territoire : plusieurs équipes de rugby ont en effet découvert avec grand plaisir la qualité des restaurants adamois.



Destination Impressionnisme

Auvers-sur-Oise - Pontoise - L'Isle-Adam

RETOUR AUTOMNE IMPRESSIONNISTE

L'association Destination Impressionnisme composée des Villes d'Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam et Pontoise, a inauguré fin septembre sa 3e édition de l'Automne Impressionniste en présence d'Isabelle Mézières, Maire d'Auvers-sur-Oise, Sébastien Poniatowski, Maire de L'Isle-Adam et Stéphanie Von Euw, Maire de Pontoise.

Aussi une cinquantaine de propositions culturelles et d'événements créatifs ont été organisés en octobre et novembre dans les trois communes : ateliers, visites guidées et d'expositions, croisières ...

En particulier, une fresque géante a été réalisée par l'artiste contemporain STRAIT en réunissant trois œuvres uniques peintes dans chacune des trois villes partenaires en s'inspirant de Jules Dupré, Vincent Van Gogh et Camille Pissaro.



EXPOSITION IMMERSIVE AU CHÂTEAU CONTI

Dans le cadre de l'Automne Impressionniste, le Château Conti a accueilli en novembre une exposition immersive unique à grand succès permettant de voyager au cœur de tableaux d'inspiration impressionnistes d'artistes du territoire mis en mouvement musicalement.



SHOOP CITY

Notre Communauté de communes propose depuis le mois de mars 2023 un nouveau service avec l'application mobile et intuitive de proximité Shoop City.

Réunissant plus de 140 commerçants et artisans installés sur le territoire de la CCVO3F, elle offre une réelle relation de proximité entre les consommateurs et les acteurs économiques locaux. Concrètement, l'application Shoop City permet de visualiser l'ensemble des informations nécessaires pour choisir sa boutique, s'y rendre, consulter les offres, produits ou menus, effectuer une réservation, acheter en ligne... Le coût de l'adhésion et de la visibilité sur cette application est entièrement pris en charge par la Communauté de communes pour l'ensemble des commerçants et artisans inscrits, et ce pour une période de deux ans.

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE GRIMOT

En cette fin d'année, nous avons traditionnellement une pensée pour les fêtes de Noël, en particulier le côté religieux de la Nativité du Christ. Une bonne façon d'évoquer notre église Saint Martin, un des bâtiments emblématiques qui trône au centre de notre cité.

Mais le savez-vous, si elle nous est parvenue en si bon état, c'est grâce au travail acharné d'un curé exceptionnel, l'abbé Jean-Baptiste Grimot, prêtre de notre ville pendant 47 ans, de 1848 à 1885.

Vous avez sans doute aperçu sa statue sur une colonne en face du Presbytère ? En ce moment elle a été retirée en vue du réaménagement de l'espace situé devant la maison des Joséphites, entre la Grande-Rue et l'avenue des Bonshommes, créant ainsi le chemin paysagé de Saint Martin.



Arrivant quelques années après la Révolution à L'Isle-Adam, l'abbé Grimot va être amené à penser toutes les plaies subies par l'église pendant ces temps difficiles. Il va refaire le portail, rehausser le clocher, restaurer le sol de l'église, construire la chapelle de la Vierge et le magnifique presbytère que l'on peut encore admirer de nos jours... Mais ce sont surtout les magnifiques vitraux qu'il a fait installer dans toutes les baies de l'église et que vous pouvez encore admirer aujourd'hui. Une entente parfaite existait entre ce prêtre et le maire de l'époque, Pierre Charles Dambry.

Vous allez pouvoir en savoir davantage en vous procurant l'ouvrage que les Amis de L'Isle-Adam publient en cette fin d'année « L'Abbé Grimot (1810-1885), Grand rénovateur de l'église de L'Isle-Adam », sous la plume de René Botto.



FLORILÈGE DE L'ISLE-ADAM

En 1958, un concours de quatrains fut organisé par le Syndicat d'Initiative de la région de L'Isle-Adam. Le Jury était présidé par Georges DUHAMEL de l'Académie française.

Suite à ce concours, le recueil « Florilège de L'Isle-Adam » fut édité en 1959. Retrouvé récemment, nous avons le plaisir de vous en faire profiter.

Le plaisir quand on en dispose est d'ouvrir un coffret charmeur

En bois d'amarante ou de rose, où gît l'éloquence du cœur.

Un autre plaisir infini, est de découvrir de l'antan,

Les traces des Bourbon-Conti, en la cité de L'Isle-Adam.

Une poétesse de talent, de ce pavillon de l'espérance, L'a surnommée très justement : la Perle de L'Île-de-France.

Ce vertugadin merveilleux, qui joint le Vexin au Valois,

Offre aux touristes nombreux, Monuments, sites et grands bois.

Alfred Dutheytrat. *Parmain (Seine-et-Oise)*



Groupe « Union pour L'Isle-Adam Ville Parc » Tribune de la majorité

Un budget 2024 sérieux et maîtrisé

Lors du Conseil municipal du 20 octobre 2023, Monsieur le Maire a présenté le rapport d'orientation budgétaire qui fixe les grandes lignes et priorités budgétaires pour 2024. Dans un contexte économique contraint en raison de la diminution des recettes de la Ville à la suite de la suppression de la taxe d'habitation et de l'érosion de la dotation de l'Etat à laquelle s'ajoute une explosion des coûts de l'énergie, la majorité municipale s'est efforcée de construire un budget qui a pour principal objectif de poursuivre la mise à disposition pour les Adamois d'un service de haute qualité et de financer la réalisation des grands projets annoncés.

Concrètement, le budget intègre une maîtrise continue des dépenses et révèle la bonne santé financière de la Ville au travers d'indicateurs-clefs comme la pérennisation de l'auto-financement et la poursuite du désendettement, clef de voûte d'une politique publique efficace.

Le lancement de la rénovation de la Maison des Joséphites et de la création de la chaussée Saint-Martin tout comme le réaménagement de la place du Tillé ou le chantier de la Plaine des sports, grands projets 2024, sont aussi financés et programmés.

L'ensemble de ces efforts se révélant parfaitement utiles aujourd'hui vont permettre aux élus de notre Ville-Parc engagés avec conviction et enthousiasme au service des Adamois de continuer à déployer le programme pour lequel ils ont été élus concernant notamment la voirie, le patrimoine, les pistes cyclables, les écoles, la transition écologique, et en cette année olympique les infrastructures sportives.

Groupe « Oxygène » Tribune de l'opposition

Tri à la source des bios déchets

Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine ».

À L'Isle-Adam, où en est-on ? Apparemment nulle part ! Sa mise en place obligatoire au 1^{er} janvier 2024 semble être en panne sèche. Lors du conseil municipal de mars 2023, nous avons interrogé le Maire sur les modalités de mise en place et l'accompagnement des citoyens dans cette nouvelle modalité qui nécessite information, pédagogie, et organisation. Tri-or avait mis en avant sa rencontre avec un bureau d'études et qu'il serait sans doute proposé aux familles, des composteurs à un coût très faible et la mise en place de collecteurs collectifs...

Qu'en est-il de ces engagements 9 mois plus tard ? Rien ! Pas d'information municipale dans les pages « Environnement et Biodiversité » de « Regards », qui serait un très bon support pour familiariser les Adamoises et Adamois avec cette nouvelle pratique. Plus que jamais les questions écologiques sont au cœur de nos préoccupations !

La gestion de la valorisation de nos déchets est un enjeu important qui responsabilise chaque citoyen. Encore faut-il qu'on lui en donne les moyens ! Comme 2023 n'aura pas permis à bon nombre de propriétaires d'installer des panneaux solaires, nous espérons pour 2024 que des actes forts voient le jour et viennent enfin concrétiser les promesses du Maire lors de sa campagne des municipales.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

C. PELEGRIN, E. LEGRIS & C. MULLER

www.oxygene2026.fr

Tél. : 0656738450

Prochain Conseil municipal

Vendredi 15 décembre à 19h30

Salon d'honneur de l'Hôtel de ville
Retrouvez l'ordre du jour et le compte rendu du Conseil municipal sur notre site : ville-isle-adam.fr

Prochain Conseil communautaire de la CCVO3F

Vendredi 5 avril à 19h

Salon d'honneur de l'Hôtel de ville

À la suite d'une erreur d'impression dans le précédent numéro du « Regards », voici la tribune de septembre 2023 du groupe d'opposition « Oxygène »

Depuis 2020, nous n'avons eu de cesse de demander au maire qu'il nous communique les critères sur lesquels il se base pour répartir les moyens municipaux aux associations. Notre interrogation est légitime puisqu'il se contente de reconduire d'année en année les mêmes montants de subvention sans tenir compte des évolutions des périmètres des associations notamment en termes de membres. Chaque année nous nous retrouvons donc obligés de voter les subventions aux associations à l'aveugle.

Pourtant certaines données existent. Nous savons par exemple que les gardiens des stades ont pour consigne de noter pour chaque créneau le nombre d'utilisateurs présents et nous sommes sûrs que les associations remplissent des dossiers pour appuyer leur demande mais ces données ne nous sont pas communiquées. Pointant du doigt ce flou artistique, le seul argument que nous ayons obtenu est : « les associations sont très contentes ! ».

Pour en avoir le cœur net, nous avons profité du forum de septembre pour poser quelques questions à ces associations qui, malgré une chaleur très importante, ont, comme toujours, répondu présent. (Nous remercions encore toutes celles et tous ceux qui s'investissent au quotidien pour les autres). Au fil des discussions, force a été de constater que toutes les associations ne sont pas logées à la même enseigne que ce soit pour l'obtention d'une subvention municipale ou de créneaux pour exercer leur activité. On ne peut donc pas dire qu'elles soient toutes contentes...

Pour éviter tout soupçon d'inéquité, il serait donc temps de mettre en place une grille pour l'attribution des moyens municipaux !

Bienvenue

18/09	Alex Belei	18/10	Emie Dujardin
22/09	Selim Fessi	18/10	Mathieu Monnier
30/09	Piana Giuganti	09/11	Jannah Jebari

Félicitations

16/09	Patricia Rose & Denis Vital
20/09	Clothilde Parant & Maxime Garcin
30/09	Maurane Lanzi & Matthieu Chauveau
30/09	Julie Hay & William Ha
06/10	Hannah Bezold & Christophe Beau
14/10	Fanta Camara & Hassane Konate
21/10	Farha Mohammad & Mehmet Demirtas
31/10	Nourhene Cerra-Cheraka & Yasin Oubairouk
04/11	Florence Almasan & Francis Bartlett
04/11	Elina Spegt & Théophile Drevet
18/11	Laura Paulin & Mickaël Loonis



Ils nous ont quittés

18/09	Didier Hanne, 75 ans	05/10	Claudine Vanderlynden, 93 ans <i>veuve</i> Garaud
21/09	Michel Perreau, 88 ans	08/10	Danielle Moreau, 71 ans <i>veuve</i> Lemoine
22/09	Rafael Suarez Alvarez, 95 ans	11/10	Simone Poignant 91 ans <i>veuve</i> Fortin
22/09	Pascal Jacques, 67 ans	16/10	Serge Landais, 92 ans
25/09	Jeannine Dumay, 94 ans <i>veuve</i> Rodriguez	23/10	Pierre Perreaux, 89 ans
26/09	Jean-Michel Lelièvre, 66 ans	26/10	Odette Roy, 94 ans <i>épouse</i> Vivien
27/09	Gustave Lefort, 86 ans	26/10	Robert Fayolle, 79 ans
27/09	Cristina-Adriana Vaida, 49 ans	29/10	Gérard Lambert, 72 ans
27/09	Jean-Claude Bihour, 78 ans	03/11	Mireille Duperche, 69 ans <i>épouse</i> Louis
29/09	Denis Simon, 86 ans	04/11	Arlette Avrain, 65 ans <i>épouse</i> Lefèvre
30/09	Yvonne Rousseau, 100 ans <i>veuve</i> Ninio	06/11	Jean-Claude Puyraveau 70 ans
01/10	Robert Texier, 92 ans	09/11	Micheline Moriot, 86 ans
04/10	Jean-Paul Delfosse, 72 ans	14/11	Claude Le Mouël, 84 ans



Monsieur Jean-Claude Bihour, vice-président du Conseil des Sages nous a quittés le 27 septembre dernier.

Avis reçus jusqu'au 15 novembre 2023 - Publié avec l'accord des familles



Pharmacies de garde

La nuit, appeler la gendarmerie au 01 34 69 73 30

Retrouvez les pharmacies de garde des mois de janvier, février et mars sur le site ville-isle-adam.fr



Sébastien Poniatowski et le Conseil municipal
ont le plaisir d'inviter les Adamois aux

Vœux du maire

Dimanche 14 janvier

à 11 heures

Centre sportif Amélie Mauresmo

1, allée du Docteur Jean Cailleux - 95290 L'Isle-Adam

24